FNEC
Fédération Nationale des Éleveurs de Chèvres

FNPL
FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE LAIT

Note suite à l'audition à l'Assemblée Nationale 20/11/2019

Position de la FNEC et de la FNPL sur le terme fermier

La filière laitière fermière aujourd'hui, ce sont 6 000 producteurs laitiers fermiers en France dont 3 000 éleveurs de chèvres, 2 400 éleveurs de vaches laitières et 600 éleveurs de brebis laitières.

La définition du terme fermier

Dès 1988, le fromage fermier est défini par décret comme un fromage produit par un producteur transformant le lait de son troupeau sur son exploitation selon des techniques traditionnelles. Cette définition sera reprise dans le *décret n°2007-628 du 27 avril 2007 relatif aux fromages et spécialités fromagères*, communément appelé « décret fromage », toujours en vigueur aujourd'hui. S'en sont suivi deux recours corses en 2009 et 2015 supprimant chaque fois toute indication relative à l'affinage à l'extérieur de l'exploitation, laissant cette pratique dans un vide juridique total.

Cette pratique existe sur le terrain et sa diversité au sein de nos territoires s'explique par l'histoire et la tradition. Il est ainsi nécessaire de remettre un cadre juridique pour l'encadrer comme le propose l'article 3 de la Proposition de Loi n° 1786.

Notre position par rapport à la proposition de loi

Afin de ne pas remettre en cause des pratiques existantes depuis de nombreuses années sur le terrain et que chaque territoire s'y retrouve, nous souhaitons conserver la rédaction de cet article qui permet l'affinage à l'extérieur, et qui s'applique aux produits fermiers qu'ils soient sous signe de qualité ou non, afin de ne pas créer une discrimination entre produits (un producteur fermier est souvent amené à fabriquer des fromages sous AOP et d'autres non définis, et recourir à un affineur également pour ses fromages non AOP).

Ainsi, nous soutenons la proposition de loi de l'article 3, cette rédaction étant la plus neutre et respectueuse de la diversité des pratiques des producteurs fermiers sur le terrain. Cette proposition nous permettra enfin d'avoir un cadre pour déclencher un nouvel échange entre toutes les parties prenantes à ce sujet dans le cadre du décret d'application prévu en fin d'article 3 et qui permettra d'échanger sur la pertinence ou pas de la mention du producteur (<u>attention, cette disposition ne fait pas l'unanimité entre producteurs fermiers</u>) ou de toutes les alternatives possibles à cet étiquetage permettant que les producteurs s'y retrouvent en termes de valorisation de leur produit et de leur travail.

FNEC et FNPL : qui sommes-nous ?

La Fédération Nationale des Eleveurs de Chèvres (FNEC) a été créée en 1958 à l'initiative d'éleveurs de chèvres également producteurs fermiers. Depuis 60 ans, éleveurs de chèvres livrant leur lait ou le transformant à la ferme sont unis pour défendre les intérêts des 6 000 éleveurs de chèvres français dans la diversité de leurs pratiques.

Créée en 1946, la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL) regroupe l'ensemble des producteurs de lait de vache, livrant leur lait ou le transformant à la ferme en divers produits (fromage, beurre, crème). Elle défend ainsi l'intérêt des éleveurs de vaches laitières en tout point de vue avec des valeurs de responsabilité et d'avenir.